



## N° 159 Évaluation de la protection du patrimoine

rapport publié le 19 mai 2020

No 159 Évaluation de la protection du patrimoine			
Recommandations proposées	3	Ouvert	3
		Fermé	0
		Refusé	-

Les trois recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2021, aucune recommandation n'a été entièrement mise en œuvre. Les dates de mise en œuvre de toutes les recommandations étaient échues à cette date.

Les délais de toutes les recommandations ont été prolongés. Deux étapes importantes ont déjà été franchies :

- l'élaboration d'une stratégie « patrimoine et densification » incluant la création d'un pôle patrimonial au sein de l'office de l'urbanisme afin de prendre en compte plus en amont la dimension patrimoniale des territoires à urbaniser ;
- le dépôt, le 16 juin 2021, d'un projet de modification de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites clarifiant la différence entre le recensement architectural à but de connaissance et l'inscription à l'inventaire à but de protection et faisant de l'information et de la sensibilisation des objectifs à part entière.

No 159 Évaluation de la politique publique de protection du patrimoine					
Numéro		Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
159-R1	Intensifier et rendre plus accessible l'information sur le patrimoine et sa conservation.	Élevée	OPS	<del>30.06.2021</del> report 30.09.2022	Ouvert
159-R2	Développer une stratégie de protection sur la base d'une analyse territoriale.	Très élevée	OPS (+ OU)	<del>31.12.2020</del> report 31.12.2022	Ouvert
159-R3.1	Renforcer la dimension patrimoniale en amont du processus de densification en zone ordinaire.	Élevée	OU	<del>31.12.2020</del> report 31.12.2022	Ouvert
159-R3.2	Renforcer la dimension patrimoniale en amont du processus de densification en zone de développement.	Élevée	OU (+OPS)	<del>31.12.2020</del> report 31.12.2022	Ouvert